



Vélo.Cité 139

Septembre 2017

ISSN : 1954 - 9032 - 2 €

■ **Vendredi 29 septembre**
Vélorutionnons !



Bloc-notes

● Dimanche 17 septembre

Village des mobilités sur les quais

● Vendredi 29 septembre

Vélorutionnons ! (p. 3)

● Dimanche 1^{er} octobre

Bourse aux vélos (p. 3)

Rendez-vous

Forums des associations

Vous pouvez nous retrouver cette rentrée dans les forums des associations de différentes communes :

- à Mérignac le samedi 9 septembre, de 10 h à 18 h à la maison des associations,
- le même jour et aux mêmes heures à Talence, au Dôme,
- idem à Gradignan, salle du solarium,
- à Bordeaux quelques semaines plus tard, le dimanche 1^{er} octobre au hangar 14 (Cap'asso), toute la journée.

Formation « Initiateur mobilité à vélo »



Un petit rappel pour la prochaine formation, qui se déroulera du **15 au 18 novembre à Vélo-Cité**. Que vous soyez simple particulier, associatif, ou impliqué dans la mobilité de votre entreprise ou administration, cette formation peut vous intéresser pour encadrer des publics variés dans l'apprentissage et la pratique du vélo. Pour plus d'informations, et pour vous inscrire, consultez notre site web velo-cite.org

Bulletin Vélo-Cité Bordeaux

ISSN : 1954 - 9032

Mise en page du numéro 139

Mireille Bousquet-Mélou, Daniel Dandreaux

Ça y est ! Depuis le 1^{er} août, à la faveur d'une expérimentation de deux mois, le pont de Pierre si fréquenté par les cyclistes est fermé aux véhicules motorisés. Et la mesure semble plaire, sans causer le chaos annoncé par certains médias soucieux de ménager les habitudes des automobilistes. Espérons que les pointes de trafic de la rentrée ne bouleverseront pas la donne. En tous cas, dans une belle ambiance festive et estivale, vous étiez nombreux à participer à l'inauguration de cette mesure historique imaginée par Vélo-Cité dès 2014. Dans le public, on croissait des cyclistes bien sûr, mais aussi des piétons, des personnes à rollers ou encore les habitués joggeurs. Car la mesure favorise bel et bien l'ensemble des « actifs » de la mobilité, et pas seulement les cyclistes. En particulier, les piétons retrouvent un trottoir plein et entier. Pour l'occasion, nous avons mis les petits plats dans les grands : ruban inaugural, confettis, vélorution et coupe de champagne offerte pour vous remercier de votre enthousiasme. Nous tenons une nouvelle fois à remercier les élus et techniciens de la Métropole pour leur soutien et la mise en œuvre de cette mesure.

Voici un petit rappel des nouvelles règles de circulation en vigueur sur le pont :

- les vélos sont désormais interdits sur les trottoirs, dans les deux sens,
- la chaussée est fermée aux véhicules motorisés, à l'exception des bus (TBM, Transgironde, touristiques...), des taxis et des véhicules spécialisés (pompiers, police...),
- les cyclistes doivent circuler sur la chaussée, dans le bon sens de circulation (c'est-à-dire à droite des voies du tram). Ce dernier point est important pour la sécurité de tous, puisque quelques véhicules circulent toujours sur la chaussée.

Et cerise sur le gâteau, vous pouvez maintenant profiter d'une nouvelle voie réservée aux vélos, bus et taxis sur l'avenue Thiers, dans le sens Cenon-Bordeaux ; l'espace dévolu à la voiture diminue encore et c'est tant mieux ! Mais ces belles mesures ne doivent pas nous faire oublier que la politique cyclable reste fragile et parfois hésitante. Nous restons vigilants et mobilisés, par exemple pour défendre la traversée à vélo du pont François Mitterrand. Pour finir, n'oubliez pas notre prochain gros rendez-vous, le 29 septembre à 20 heures place Pey Berland pour une grande vélorution urbaine, suivie d'un bal trad « pont de Pierre » sur la promenade Martin Luther King. D'ici là, la rentrée de Vélo-Cité sera marquée par les traditionnels et nombreux rendez-vous de la semaine de la mobilité, ainsi que la participation aux différents forums des associations de la Métropole. Enfin, une part importante de notre énergie sera consacrée au développement de notre structure : nouveau poste à destination des entreprises, convention de mécénat d'entreprise avec La Poste, mise en place d'une maison des mobilités sur la rive droite suite à l'appel à projet de la Métropole.

Bonne rentrée cyclable à tous !

● Ludovic Fouché

Bourse aux vélos d'automne



Pour pédaler (presque) dès la rentrée, reprenez bien la date du **dimanche 1^{er} octobre** pour venir vendre et/ou acheter un vélo. Comme d'habitude, nous nous trouverons sur les quais à Bordeaux, près des Quinconces.

Petit rappel des modalités : le dépôt des vélos se fait entre 9 h 30 et 11 h, la vente ensuite, de 11 h à 16 heures. Comme il y a beaucoup de demande et que nous ne pouvons pas faire rentrer tout le monde en même temps, nous vous encourageons à passer prendre un numéro d'ordre (comme au rayon fromage du supermarché, oui oui) avant que ne commence la vente, le plus tôt possible à partir de 9 h 30 : plus vous prendrez votre ticket tôt, plus vous rentrerez tôt dans le parc à vélos, et plus vous aurez de choix... Plus de détails, notamment pour les vendeurs, figurent sur notre site web.

Et si vous souhaitez donner un coup de main durant cette journée, faites-le nous savoir, nous en serons ravis.

Vendredi 29 septembre

Vélorutionnons pour le pont de Pierre !

Une nouvelle vélorution se prépare avec de nombreuses associations environnementales et citoyennes. Tous les cyclistes et usagers des transports doux souhaitant que le pont de Pierre reste interdit aux engins motorisés sont invités à se mettre en selle. Conservons ce pont libéré de ses « vrombissants » ! Pour une ville apaisée, moins d'odeurs de moteur, un pont classé préservé, plus de cyclistes, une traversée du fleuve en silence... en bref pour une ville encore plus fréquentable.

Au programme, un déplacement dans la ville (une heure) à vélo, roller, trottinette, skate etc... À l'arrivée, sur la promenade Martin Luther King, une buvette et un concert avec le groupe de musique traditionnelle Ginginha Gratis (avis aux danseurs !) à partir de 21 h 15.

Nous vous donnons rendez-vous à **19 h 30 pour un départ à 20 h de la place Pey-Berland.**



Apprendre le vélo... ou réviser ses bases

Rappelons que Vélo-Cité propose d'une part une *vélo-école* pour apprendre ou réapprendre à des adultes à faire du vélo (12 séances de deux heures, réparties sur 6 semaines), et des *séances plus légères* de « remise en selle » pour permettre aux cyclistes hésitants de se sentir à l'aise à vélo en ville



Vélo-école

Il reste jusqu'à la fin de cette année trois stages de vélo-école : le premier aura commencé lorsque vous lirez ces lignes, le suivant aura lieu du **5 octobre au 14 novembre**, et le dernier du **15 novembre au 21 décembre**.

Coût : entre 100 € et 160 € (incluant l'adhésion et l'assurance) en fonction du quotient familial. 25 € pour les bénéficiaires du RSA, 50 € sur prescription d'une assistante sociale.

Remise en selle

Les remises en selle ont lieu les deux premiers samedis du mois de 10 heures à 12 h 30. Elles s'adressent à des personnes qui savent faire du vélo, mais ne se sentent pas tranquilles en ville. En une demi-journée, nous prodiguons – à vélo bien sûr – les bons conseils qui donnent confiance et mettent en sécurité, rappels du code de la route inclus.

Les vélos et équipements sont fournis si besoin. Réservation et adhésion obligatoires.

Inscription : bordeaux@fubicy.org ou 05 56 81 63 89

Pétition pour la fermeture définitive du pont de Pierre au trafic auto

L'expérimentation de cette été pourrait bien se terminer fin septembre... Faisons en sorte que cette trêve devienne la règle ! Pour cela, rendez vous sur le site suivant pour signer notre pétition, qui sera transmise à Alain Juppé.

<https://www.change.org/p/alain-juppé-pour-la-fermeture-définitive-du-pont-de-pierre-au-traffic-auto>

Par ailleurs, un compteur est installé à chaque extrémité du pont : dès que vous passez par là, hop ! un petit tour sur le pont, et vous serez compté. Voilà qui ne peut que servir notre cause.

Journée de prévention routière au Haillan



Vélo-Cité était présente le 4 juillet dernier lors de cette manifestation, à laquelle participaient de nombreux autres intervenants de la sécurité dans les déplacements. Nos trois ateliers portaient sur la réglementation, les éléments de sécurité et les bonnes attitudes à avoir quand on circule à vélo.

La fréquentation a été très bonne :

- 95 collégiens ont participé aux ateliers entre 9 heures et 15 h 30,
- 160 élèves de CM1 et CM2 ont participé aux ateliers l'après-midi,
- une vingtaine d'élèves ont également profité de quelques ateliers entre 12 h 30 et 13 h 30 dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Les enseignants des établissements scolaires ont été ravis de l'organisation de cette journée. Ils ont remercié les services municipaux de cette initiative, et l'ensemble des animateurs pour les ateliers proposés aux élèves. Ils ont aussi dit leur envie de la voir reconduite.

Les élus du Haillan ainsi que les agents de la police municipale nous ont adressé leurs remerciements.

● Alain Guérineaud

Remerciements à Stéphanie Zwisler de la police municipale du Haillan, dont le compte-rendu nous a inspirés pour cet article

Mais que fait le CA ?

Juin

- 27 Rencontre avec Bordeaux Métropole et GPV (grand projet de ville regroupant Basens, Lormont, Cenon et Floirac)
- 29 Rencontre avec GPV au sujet de la maison du vélo rive droite
- 30 Signature de la charte mobilité au CHU
- 30 Fin de l'opération « Un mois sans ma voiture »

Juillet

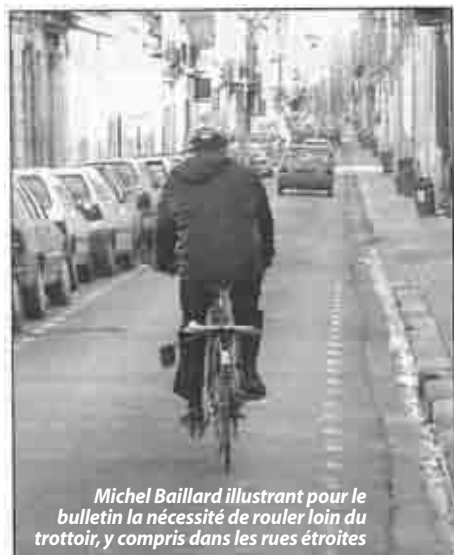
- 04 Journée de sensibilisation et de promotion du vélo auprès des collégiens du Haillan (p. 4)
- 06 Conseil d'administration
- 07 Visite de sites pour la maison du vélo de la rive droite
- 11 Le Burck : « rue aux enfants » organisée par le centre d'animation association Tourne-sol. Parcours vélo pour enfants
- 13 Sortie du bulletin

Août

- 01 Inauguration du pont de pierre sans voitures

Coup d'œil dans le rétro...

Il y a cinq ans disparaissait Michel Baillard, président emblématique de Vélo-Cité. Sa rubrique « Coup de sang », qui voisinait ses « Coups de cœur », étaient bien connues de nos lecteurs



Michel Baillard illustrant pour le bulletin la nécessité de rouler loin du trottoir, y compris dans les rues étroites

Voici par exemple ce qu'il écrivait dans le bulletin d'avril 2010 : « Exclutivité mondiale : une piste cyclable dans le domaine des Rives d'Arcins à Bègles se termine par un escalier ! Un panneau réglementaire « piste cyclable » à l'entrée, un panneau saugrenu à l'autre bout : « Cyclistes pied à terre ». On aura tout vu. Et pourtant il y avait de la place pour faire un peu mieux. »

Nous avons cherché en vain les escaliers en question. Peut-être ont-ils disparu grâce à ce coup de sang. Merci donc à Michel ! Ajoutons que sept ans plus tard, si ce type « d'aménagement » ne se voit plus guère, les panneaux « Cyclistes pied à terre » sont toujours utilisés à tort et à travers. Et certains aménagements mériteraient bien de figurer dans une nouvelle rubrique « Coup de sang »...

● Vélo-Cité



Des vélos à la clinique !

Vélo-Cité a souvent sollicité les cliniques et autres organismes de santé pour que, au minimum, des stationnements vélos soient créés pour les salariés et les visiteurs. Avec des résultats à peu près nuls jusqu'à présent, hormis au CHU avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années. Aussi sommes nous heureux de pouvoir relater une initiative exemplaire à la clinique Saint-Augustin



Les médecins scintigraphistes de cette clinique ont décidé début 2016 de faire profiter le personnel de leur service des joies et des avantages du vélo. Bien entendu, cela c'est fait dans la concertation, l'obligation de pédaler n'est pas encore inscrite dans le code du travail ! L'objectif était double : réduire le nombre de véhicules automobiles dans un espace de stationnement déjà saturé, et encourager les salariés à pratiquer une activité physique régulière. Résultat : sur un effectif d'une quarantaine de personnes, 25 se sont inscrites à ce programme. Un résultat remarquable, qui prouve que lorsque l'offre est là beaucoup de gens sont capables de changer leurs habitudes. En l'occurrence, l'offre était particulièrement intéressante : mise à disposition gratuite d'un vélo classique ou pliant (pour ceux qui, habitant loin, se rapprochent d'abord en voiture), pas de caution, pas de frais en cas de vol du vélo.

Mieux que la Mairie de Bordeaux ! Il faut dire qu'ici tout le monde se connaît et que le système peut reposer sur la confiance. Tout cela est en place depuis maintenant un an et demi et les nouveaux arrivants peuvent aussi bénéficier d'un vélo s'ils le souhaitent. De plus, cerise sur le gâteau, deux parcs à vélos sécurisés ont été créés pour garer les montures.

Ce qui est exemplaire dans cette opération c'est qu'elle a été réalisée à la seule initiative des médecins, sur leur propre budget et sans aide particulière. Nouvelle preuve qu'avec de l'imagination et la volonté de changer les comportements, les résultats ne se font pas attendre.

Le seul regret que l'on peut avoir c'est que cet exemple n'ait pas fait école dans la clinique (ou ailleurs). Les décideurs restent, ici comme ailleurs, toujours aussi frileux face aux changements...

● Alain Guérineaud

Et pourquoi pas une balade à Bouliac ?

Nous ne parlons que très rarement de certaines communes de la métropole, comme par exemple de Bouliac. Certes, celle-ci se situe aux marges de la métropole. Mais on peut tout de même y faire du vélo : des pistes cyclables existent, des bandes cyclables aussi et même des doubles sens cyclables et des arceaux de stationnement. Alors si vous avez envie de sortir de la grande ville vous pouvez rejoindre les hauteurs (très beau balcon dominant Bordeaux). Ce n'est pas le bout du monde : 8 km depuis le pont de pierre, même

distance depuis Bègles par le pont Mitterrand (par cette piste que l'on veut supprimer, vous savez ?). Attention cependant : le relief change par rapport au centre ville de Bordeaux, il convient d'user de son dérailleur !

En ce moment les travaux le long du quai de la Souys n'encouragent pas à utiliser cet itinéraire, et mieux vaut passer par le centre de Floirac. Bonne balade !

● Alain Guérineaud



**La rue Sainte-Catherine
en 1975.**

Cherchez les cyclistes !

À l'ouest, rien de nouveau... sauf pour les vélos !



Au niveau de la traversée de la rocade à la sortie 9, à la limite de Mérignac et du Haillan, on trouve à côté du tram et de la chaussée une voie verte pour les piétons et les vélos.

Pour le cycliste qui veut aller se balader en direction du Haillan, de Saint-Médard, voire bien au-delà jusqu'aux plages océanes, la meilleure solution est de prendre la piste de Lacanau qui part du Lac, traverse la rocade à Bruges, longe la plaine maraîchère d'Eysines et puis s'en va, plein ouest, par les bois et la forêt, vers le « grand bleu ». Dans l'autre sens, elle permet aux valeureux travailleurs qui choisissent l'option deux-roues de venir à vélo jusqu'au cœur de la cité. À la vue des bouchons à l'entrée ouest de Bordeaux, cette option semble très minoritaire ! Une autre possibilité consiste à emprunter les bandes cyclables plus ou moins continues le long de l'avenue de Saint-Médard, qui part des boulevards et conduit au cœur de cette commune des bords de Jalles. Mais un nouvel itinéraire vient d'être aménagé.

Le cycliste qui arrive à la barrière Saint-Médard ou dans les alentours, peut emprunter pour sortir de Bordeaux la rue Stéhelin qui devient peu après l'avenue de Magudas. Il arrive ainsi à la rocade au niveau de la sortie n°9. Jusque-là, rien de bien nouveau : ces rues sont équipées de bandes cyclables bien tracées. Mais c'est là qu'arrive la nouveauté. Depuis quelques temps le tram A, qui vient de Mérignac, traverse la rocade à cet endroit sur un pont bâti spécialement à cet effet et poursuit jusqu'à son terminus, une station plus loin. On est alors au Haillan. À cette occasion, le pont routier a été réaménagé. Un des trottoirs été notablement élargi et transformé en voie verte qui permet une traversée sereine de la rocade pour les vélos et les piétons. Mais la bonne surprise ne s'arrête pas là. Cette voie verte se poursuit en piste cyclable jusqu'à la station terminus Rostand-Le Haillan. Puis, cette piste se transforme en deux bandes cyclables. Nous sommes là déjà loin du centre de Bordeaux et des bonnes pratiques en matière de partage de la chaussée entre voitures et vélos. Au-delà de la rocade, en matière de circulation, ce n'est pas le far-west mais ça y ressemble un peu... La circulation automobile a donc été réduite à deux voies et les bandes cyclables ont été séparées de la voirie auto par un rebord arrondi d'une quinzaine de centimètres de hauteur. À vélo, on se sent donc en parfaite sécurité malgré une circulation automobile assez intense. Les traversées de ronds-points ont aussi été sécurisées pour les vélos. Ces bandes se prolongent jusqu'au carrefour des cinq chemins, près de la limite des com-

munes du Haillan et de Saint-Médard. Après, on retrouve des aménagements plus anciens : une section de piste puis des bandes traditionnelles, puis à nouveau une piste qui fait la jonction avec la piste de Lacanau ou avec le réseau cyclable de Saint-Médard.



Après la rocade, l'avenue de Magudas, en direction de Saint-Médard en Jalles a été réduite à deux voies, bordées de bandes cyclables protégées par un rebord de béton.

On emploie parfois le terme de « nouvelle pénétrante » lorsqu'on crée une voie permettant à un maximum de voitures de venir s'entasser, en un minimum de temps, dans le centre d'une agglomération. Pour une fois, il s'agit là d'une nouvelle pénétrante... pour les vélos ! Une réalisation qui devrait inciter tous ceux qui sont las d'affronter les bouchons matin et soir à se lancer à vélo ou VAE.

● Georges Chounet

**L'avenir
du cyclisme
bordelais**



En vacances à bicyclette

Qu'ils soient adeptes du vélo ou promeneurs occasionnels, ils sont de plus en plus nombreux à choisir des vacances d'été nomades, arpentant les routes et pistes cyclables de France à bicyclette. Prendre le temps de découvrir les paysages, partager une expérience unique à deux, ou bien vivre seul cette aventure... les raisons qui les poussent à se lancer sont variées. Pour mieux les connaître, Vélo-Cité a décidé de rencontrer quelques-uns d'entre eux ; Mathilde, Michaela et Samuel ont ainsi accepté de partager leur expérience avec nos lecteurs et nous les en remercions

Tout d'abord, Mathilde, 30 ans, s'apprête à partir pour la première fois pour un périple à vélo de 10 jours et 500 km, entre Bordeaux et Sète, par le canal de Garonne et le canal du midi.

Mathilde, pourquoi ce périple à vélo ?

Parce que ce sont des vacances à petit budget ! Et également parce qu'elles permettent de se rapprocher de la nature et du patrimoine local. Je vais visiter les petits villages, découvrir l'architecture locale, savourer les paysages... Et puis je pars avec une amie qui a déjà voyagé à vélo, elle souhaitait réitérer, parce qu'elle avait vraiment aimé ce format de vacances.

Comment appréhendes-tu ce voyage ?

Je suis plus excitée à l'idée de partir à vélo qu'apeurée. C'est un véritable défi pour moi : vais-je tenir tous ces kilomètres ?

Une préparation physique spécifique ?

Aucune préparation, cette balade à vélo au bord du canal de Garonne, puis du canal du Midi, est classifiée « balade en famille » ; on ne part pas à VTT sur des sentiers difficiles !

Quel vélo utilises-tu ? Un équipement en particulier ?

Je pars avec ma bicyclette de ville, tout simplement ! Quant à l'équipement : des sacoches, une tente, quelques outils et une casquette pour se protéger du soleil devraient suffire.

Michaela est quant à elle venue de son pays, la Tchéquie, afin de parcourir une partie du territoire français à vélo, durant trois semaines. Partie d'Avignon direction la Camargue, elle a ensuite rejoint le festival d'Arles, Montpellier, Sète, puis le canal du midi, direction Bordeaux. De là, son objectif est de partir vers l'océan, puis Nantes. Enfin, si le temps le lui permet, son périple la mènera jusqu'à Paris.

Michaela, d'où est venu ce projet de périple à vélo, en France plus particulièrement ?

Je voulais vivre une expérience nouvelle, j'avais jusqu'à présent effectué seulement des voyages de quelques jours à vélo. J'ai choisi la France, d'abord parce que j'aime beaucoup ce pays, mais aussi parce que les pistes cyclables sont plus nombreuses et mieux aménagées qu'en Tchèque.

Que t'apporte ce type de vacances ?

Je peux m'arrêter quand je veux, où je veux, pour visiter, découvrir des lieux atypiques, acheter des produits locaux, faire de belles rencontres ou encore trouver où planter ma tente ! Aussi, pédaler seule, sur un certain nombre de kilomètres, est très bon pour l'esprit : je peux penser à beaucoup de choses, « faire le tri ». Je me sens de mieux en mieux chaque jour !

Ce voyage a-t-il nécessité une préparation physique ?

Mes amis m'ont demandé la même chose : « vas-tu te préparer ? ». Eh bien non, j'avais décidé que je deviendrais sportive au cours de mon voyage !

Peux-tu nous parler de ton vélo ?

Je suis partie avec le vélo que j'utilise à la ville, avec des bagages à l'arrière (environ 17 kg).

En quoi ces vacances diffèrent de vacances traditionnelles, plus sédentaires ?

Il m'est difficile de répondre, je n'ai jamais réellement voyagé traditionnellement, j'ai toujours cherché à voyager différemment, notamment en « road trip » avec des amis...

Un mot pour décrire tes vacances à vélo ?

Une expérience fraîche !

Samuel n'en est pas à son coup d'essai. Habitué des randonnées et balades à vélo, il a effectué l'année dernière une boucle de trois semaines au départ de Bordeaux, tout d'abord jusqu'à Tours, puis Nantes par la Loire, pour repartir enfin le long de la côte Atlantique.

Samuel, pourquoi ces vacances à vélo ?

Parce que j'aime improviser mes vacances, la veille pour le lendemain ! Il n'y a rien à préparer à l'avance, juste le nécessaire : vélo, sacoches, matériel de camping et quelques outils pour le vélo.

Qu'est-ce que ce périple t'a apporté ?

Je suis parti seul, cela m'a permis de prendre du recul, de faire le point : il y a quelque chose de l'ordre d'une « méditation en roulant ». C'est aussi une manière de voyager en simplicité, de prendre le temps de découvrir les paysages.

Quelle principale différence avec des vacances classiques ?

Pour moi, la principale différence, c'est la mobilité, on ne voit pas deux fois le même endroit !

Une préparation physique spécifique ?

Pas particulièrement, tout dépend des objectifs que l'on se donne, l'idée est d'adapter la distance à sa forme physique.

Ta pratique habituelle du vélo ?

Le trajet quotidien pour aller au bureau, me déplacer en ville.

Quel vélo utilises-tu ?

Un vélo prévu pour la randonnée, avec équipement adapté. La question de la selle est également incontournable : une selle adaptée à sa morphologie est indispensable !

Quels qualificatifs utiliserais-tu pour parler de ces vacances ?

Face-à-face avec soi-même, défi physique, ressourçant...

Des projets ?

Je vais repartir cette année deux semaines : de Tours, pour atteindre la Suisse. L'idée est là encore de longer rivières et canaux, j'aime beaucoup circuler au bord de l'eau !

● Émilie Mallet



Qualité de l'air : quand le Conseil d'État tousse

Un dépassement important des valeurs limites en matière de pollution de l'air

« Flagrant, important, persistant et ancien » : tels sont les mots forts employés par le rapporteur public du Conseil d'État (la plus haute juridiction administrative française) pour qualifier le dépassement des valeurs limites en matière de concentration de polluants, notamment de dioxyde d'azote et de particules fines PM10.

C'est une directive du Parlement européen (n°2008/50/CE) et du Conseil européen du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant en Europe qui impose à la France de surveiller la qualité de l'air et fixe des valeurs limites de concentration de polluants, notamment pour le dioxyde d'azote et les particules fines PM10. Le tout est transposé dans le droit français à l'article L. 221-1 du code de l'environnement.

En cas de non-respect de ces valeurs limites à l'expiration d'un délai (désormais dépassé), l'article 23 de la directive prescrit aux états membres de prendre les mesures appropriées, dans le cadre de plans relatifs à la qualité de l'air, afin de ramener au plus vite la concentration en polluants

dans l'atmosphère en dessous des valeurs limites. Cette obligation est transposée dans le droit français aux articles L. 222-4 et L. 222-5 du code de l'environnement.

Une obligation de résultat pour l'État

Se fondant sur une jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, le Conseil d'État a jugé (décision du 12 juillet 2017) que la directive ne fixe pas une simple obligation de moyens mais une obligation de résultat. Qu'en conséquence, le seul fait d'établir un plan relatif à la qualité de l'air conforme à la directive ne permet pas de considérer que l'État satisfait à ses obligations. D'autre part, elle indique que lorsqu'un état membre n'a pas assuré le respect de ces valeurs limites, il appartient à la juridiction nationale compétente, éventuellement saisie, de prendre à l'égard de l'autorité nationale toute mesure nécessaire, telle une injonction, afin que cette autorité établisse le plan exigé par ladite directive.

Une injonction de prendre les mesures nécessaires...

Le Conseil d'État constate que les plans de protection de l'atmosphère établis dans les zones concernées n'ont pas permis d'assurer, dans un délai raisonnable, le respect des valeurs limites et en déduit que de nouvelles mesures doivent être prises afin que soient respectées les obligations fixées. Il enjoint donc au Premier ministre et au ministre chargé de l'environnement de prendre toutes les mesures nécessaires.

... dans un calendrier contraint

Le délai imparti par le Conseil d'État aux autorités compétentes pour prendre ces mesures et les transmettre à la Commission européenne est de 9 mois ; il expire le 31 mars 2018. C'est quand même mieux que l'année 2040 du plan climat de Nicolas Hulot !

● Jean Pébayle

Voyage à Copenhague

Savez-vous que Copenhague, donnée en exemple dans le monde entier pour son trafic de vélos, vient de voir sa population de cyclistes dépasser celle des automobilistes ? Les cyclistes continuent à s'imposer, un peu comme à Bordeaux... mais un gros cran au dessus !



<http://compass.ptvgroup.com/2014/02/creating-the-worlds-best-city-for-cyclists/?lang=en>

Arrivé dans la capitale du Danemark, j'ai bien observé la ville et parmi ce qui m'a frappé, se trouve le nombre incroyable de magasins de vélo ; à chaque coin de rue, ça répare, ça vend, ça loue, ça bricole des vélos.

Quant aux vélos eux-mêmes, on en trouve de très jolis mais aussi de très moches. Les Danois semblent aimer les vélos de caractère comme les vieux Motobécane ou les anciens Peugeot. Cela dit, pas de VAE, comme ici à Bordeaux. Ceux qu'on croise sont des vélos en libre service, avec écran LCD intégré fournissant toutes les informations nécessaires à la location et à l'orientation.

Vu le nombre de vélos, il n'y a pas d'arceau pour chacun. Du coup, ils ne sont bien souvent pas accrochés à un point fixe mais les propriétaires placent un petit antivol entre une roue et le cadre et cela semble suffire.

En conclusion, des vélos simples avec des éléments mécaniques restreints au strict nécessaire, qui suggèrent que les motivations économiques et écologistes sont bien le principal moteur des champions du vélo urbain.

À nous de les suivre.

● Max Clogenson

Semaine de la mobilité : des chiffres qui font réfléchir

Une étude mise en œuvre par le Conseil général de la Gironde, baptisée *Transgironde 2030*, pose un diagnostic chiffré sur les petites et grandes habitudes des Girondins



Cette étude a été réalisée dans la période 2013-2016. Pas toute fraîche donc, mais les habitudes ne changent que (trop) lentement et elle nous a paru intéressante. Comme vous le verrez, on vous parle d'un temps où la Métropole s'appelait CUB...

La Gironde : un territoire à part

Qui dit plus grand département de France, dit un taux de déplacement légèrement supérieur à la moyenne. Ce que confirment les statistiques : le Girondin accomplit quotidiennement 3,9 déplacements (la moyenne nationale est à 3,7). Il y consacre 75 minutes par jour contre 66 dans l'ensemble de la France. 70 % des déplacements sont faits en voiture, qui est bien la reine de cette enquête.

Dans la CUB, sa part se limite à 60 % compte tenu du maillage en transports collectifs. La moitié des habitants du département y résident. À noter que le département est en forte croissance démographique, avec 15 000 habitants supplémentaires par an depuis 15 ans. Ce qui accroît le phénomène d'étalement urbain avec des secteurs à croissance soutenue (Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre entre autres).

Pourquoi se déplace-t-on ?

Les déplacements « obligatoires », type domicile-travail, domicile-études, représentent seulement 20 % des déplacements dans le département. Mais, souligne l'étude, « les déplacements domicile-achats, domicile-loisirs et domicile-accompagnement sont aussi nombreux que ceux réalisés pour le travail ou les études. La majorité des déplacements d'accompagnement sont en lien avec la petite enfance ou la jeunesse ». Par ailleurs, les mouvements non liés au domicile (professionnels, marchandises) représentent le motif de déplacement le plus important, souligne l'enquête. Là encore, l'essentiel de ceux-ci est fait en voiture.

La rocade et son goût de bouchon

L'enquête pointe un chiffre qui fait tourner la tête : 4,6 millions de trajets sont effectués chaque jour. La moitié d'entre eux sont réalisés au sein des 27 communes de la communauté urbaine. Le reste se répartit en parts à peu près égales entre l'aire métropolitaine (la zone densifiée qui entoure la CUB) et le reste du département. Ceci conduit à ce phénomène aussi connu que redouté : les embou-

teillages sur la rocade aux heures de pointe (7-9 heures ; 12-14 heures, la plus forte et la plus étalée restant le soir entre 16 heures et 19 heures).

Qui y circule ? En majorité, les habitants de l'agglomération (70 %), et les non-résidents (20 %), tous en voiture bien sûr. Le trafic de transit, souvent pointé du doigt, ne représente que 8 % de la circulation.

La voiture écrase la petite reine

Il est intéressant de noter que pour les déplacements de moins d'un kilomètre, la marche est solide leader (89 %). Mais dès que l'on passe la barre du kilomètre, la voiture écrase absolument tous les autres modes de déplacement. Pour une distance entre 2 et 5 kilomètres, le vélo s'en tire avec une proportion comprise entre 6,2 et 7,5 %. Entre 5 et 10 kilomètres c'est la chute, la petite reine ne compte que 3,1 % d'adeptes. Au-delà, la part des transports en commun s'en tire légèrement mieux avec 3,6 %. C'est donc dans le périmètre de la CUB que les transports en commun sont les plus utilisés. L'utilisation de la voiture crève les plafonds dans la première couronne bordelaise (hors CUB) et hors de cet espace.

L'environnement touché...

La prééminence de la voiture dans les transports quotidiens et l'intensité du trafic ont nécessairement un impact. La jauge reste les gaz à effet de serre (GES). Dans le département, 37 % sont imputables aux transports. Il faut y ajouter les émissions de particules fines. Les émissions de GES ont bondi de 16 % depuis 1998. Comme l'indique l'enquête, « les efforts à réaliser sont substantiels pour respecter l'objectif de 20 % de réduction. Ces efforts sont d'autant plus importants que la Gironde gagne 15 000 habitants par an. Or un nouvel habitant correspond à quatre déplacements supplémentaires réalisés journalièrement ».

● Alain Guéineaud

Source : conseil départemental de la Gironde



<https://www.citycycle.com/44790-velowomon-proposer-des-solutions-de-mobilite-durable-a-velo-en-famille/>

Au boulot à vélo !

Le nouveau programme d'action de Vélo-Cité auprès des entreprises de la Métropole



Depuis plusieurs années, Vélo-Cité intervient ponctuellement auprès d'entreprises innovantes de la Métropole sur la question de la mobilité à vélo. Un cadre juridique en évolution ainsi qu'une demande croissante nous ont conduits à développer en 2017 un programme spécifique, intitulé « Au boulot à vélo ! », structuré grâce à de nouveaux partenariats et de nouvelles ressources, humaines et financières.

État des lieux

Les déplacements professionnels et les trajets domicile-travail génèrent 12 millions de tonnes

d'émission de CO₂ chaque année, soit 30 % des émissions de gaz à effet de serre émis par le trafic routier. Dans la métropole bordelaise, 75 % de ces trajets se font en voiture individuelle pour des distances de moins de 5 km. Il est aujourd'hui nécessaire pour nos territoires de diminuer l'impact de ces déplacements et de faire évoluer les comportements autour de la mobilité, pour l'environnement, la santé et l'économie.

Une réglementation contraignante en 2018

L'article 51 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (loi n° 2015-992) dispose que, dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toutes les entreprises regroupant plus de 100 salariés sur un même site doivent élaborer un plan de mobilité d'ici le 1^{er} janvier 2018 afin d'améliorer la mobilité de leur personnel. Pour y répondre, un certain nombre d'entre elles cherchent à amorcer leur plan de mobilité et ainsi trouver des solutions pérennes, vertueuses, moins coûteuses (sur la plan économique et sur celui de la qualité de l'air) et alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Vélo-Cité dans les entreprises ?

Donner une place aux modes de déplacement alternatifs ne réussira que si tous les acteurs de la mobilité sont impliqués. Au-delà des actions menées par les pouvoirs publics (réglementation, incitation, information...) les associations comme Vélo-Cité apportent une contribution importante à ces changements indispensables.

C'est pourquoi nous accompagnons par le biais de formations et d'animations les entreprises et leurs salariés. Nous menons des actions de conseil et d'expertise, de sensibilisation à la pratique du vélo en toute sécurité, des formations théoriques et pratiques (remise en selle), des ateliers techniques, des balades, etc.

Cette action a été rendue possible grâce au soutien de nos partenaires : l'ADEME, Bordeaux Métropole, le Club de la mobilité et la Direction régionale de l'environnement et l'aménagement du territoire (DREAL).

Un catalogue détaillé de nos actions est téléchargeable sur le site internet de Vélo-Cité dans la rubrique « Au boulot à vélo ! ».

● Oriane Hommet

« Vélotaffeur » : un néologisme pour une pratique en augmentation



Le vélotaffeur, imaginez-vous, c'est vous et moi ! C'est le nom donné à une personne qui effectue à vélo le trajet de son domicile à son travail.

Selon une récente enquête de l'INSEE, seuls 2 % de ces trajets sont effectués à bicyclette sur le territoire national. À Bordeaux, on monte à 11,8 %. Et Bordeaux fait encore figure d'exception car les femmes y utilisent plus souvent le vélo que les hommes (12,6 % contre 11,1 %). Les vélotaffeuses

sont donc majoritaires.

Rappelons les nombreux avantages du boulot à vélo :

- **le vélo c'est pratique et rapide** : en ville, un vélo roule en moyenne à 15 km/h, contre 14 km/h pour la voiture. De plus, pas de bouchon et pas de temps perdu pour chercher une place de parking. Pour effectuer 5 km, il faudra compter 20 minutes de vélo. Facile !

- **le vélo c'est la santé** : une récente étude menée par l'université de Glasgow prouve que faire du vélo réduit les risques de cancer et de maladies cardio-vasculaires de près de 50 %. Une université américaine a prouvé également son effet positif sur le stress, l'activité physique influant sur la bonne humeur. Une personne à vélo sera aussi moins soumise aux polluants des véhicules motorisés que les automobilistes enfermés dans leurs habitacles. De plus, il faudrait rouler plus de 8 h d'affilée (à Paris) pour que les effets bénéfiques du vélo soient dépassés par les méfaits de la pollution (université de Cambridge).

- **le vélo c'est un budget plus léger** : en moyenne, un automobiliste régulier dépense 4 000 euros par an tandis qu'un vélo coûte entre 150 et 300 euros.

- **faire du vélo participe à l'amélioration de la qualité de l'air** : le vélo est un mode de transport quasiment non polluant puisqu'il produit des quantités infimes de CO₂.

Autant d'atouts valables pour le salarié et aussi pour son employeur : un salarié à vélo c'est moins de retards et de congés maladie, une meilleure humeur et une meilleure ambiance de travail et bien sûr un moindre coût de stationnement.

● Oriane Hommet

Le Monsieur Entreprises de Vélo-Cité



Ismael Canoyra a rejoint l'équipe de Vélo-Cité cet été. Issu d'une formation dans le milieu de l'économie sociale et solidaire et de responsabilité sociétale des entreprises, il porte la mission de mener et développer notre nouveau projet « Au boulot à vélo ! ».

Vous voulez développer l'usage du vélo au sein de votre entreprise ? Contactez-le dès à présent : ismael.canoyra@velo-cite.org

Challenge de la mobilité : expérimenter le changement



Le 21 septembre prochain pour la 7^e année consécutive, le Club de la mobilité (l'ADEME, Bordeaux Métropole et la CCI) organise le challenge de la mobilité. Plus de 300 entreprises se sont déjà inscrites à l'événement de 2017 ! L'objectif est de sensibiliser et valoriser les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Les entreprises impliquées organisent en interne, le temps d'une

journée, un défi ludique sur le thème de la mobilité. Si votre entreprise n'y figure pas, vous pouvez lui demander de s'inscrire. L'expérience des années précédentes a conduit 30 % des participants à changer leurs habitudes durablement. Impressionnant, non ? La voiture individuelle a été remplacée par le covoiturage, les transports en commun, la marche ou encore... le vélo. À vous de jouer !

Programme d'actions de la rentrée

11 septembre : Remise en selle - Aquitanis

Semaine de la mobilité

18 septembre : Sensibilisation à la Banque populaire

19 septembre : Ateliers de promotion et sécurité auprès des salariés de la Caisse d'épargne

20 septembre : Caravane vélo avec la Jeune chambre économique de Bordeaux à la CPAM

21 septembre : Ateliers de promotion et sécurité auprès des salariés de la Caisse des dépôts et consignations

21 septembre : Sensibilisation à la CARSAT

03 octobre : Sensibilisation sur l'éclairage à vélo - Intradef, Caserne Xaintrailles

Les 12 et 19 octobre : Rencontre-atelier sécurité chez Thalès

Bulletin d'adhésion à retourner à Vélo-Cité Bordeaux 16 rue Ausone • 33000 Bordeaux

(Les adhésions couvrent une année civile)

Cotisation

Individuelle	15 €
Étudiants, chômeurs...	5 €
Famille	20 €
Association	30 €
Collectivités, établissements publics et entreprises	50 €

Nom, Prénom

Date de naissance

Courriel

Adresse

Code postal Commune

Je souhaite recevoir le bulletin en version papier PDF

Boîte à lettre accessible par nos facteurs? oui non

Vous pouvez payer votre cotisation par carte bancaire (voir notre site : www.velo-cite.org, rubrique « Contact/Adhérer »)

Dons (déductibles à 66 % de vos impôts) 20 € 30 € 50 € Autre (Chèque à l'ordre de Association Vélo-Cité)



Expéditeur : Association Vélo-Cité
 16 rue Ausone 33000 BORDEAUX
 05 56 81 63 89
 ISSN : 1954 - 9032

Étiquettes

Si votre adresse est incorrecte, changée ou en passe de l'être, merci de nous le faire savoir... Vous ne voudriez pas que votre gentil facteur se déplace pour rien !

ÉTIQUETTE

Des vélocistes qui nous soutiennent

Un certain nombre de vélocistes nous soutiennent, et proposent des réductions aux membres de l'association (sur présentation d'une carte, que nous enverrons désormais à tous les adhérents). N'hésitez pas à aller leur rendre visite !

- **Altermove (-10%)** 82 cours Alsace-Lorraine, Bordeaux - 06 15 25 44 25
- **Cool Bike (-15%)** 77 quai des Chartrons, Bordeaux - 05 33 48 13 86
- **Esprit Cycles (-10%)** 27 rue Nancel-Penard, Bordeaux - 05 56 58 78 34
- **Vehrts Bleu Company (cadeaux)** 265 rue Judaïque, Bordeaux - 06 64 88 91 87
- **Cycles et passion (-10%)** 4 cours Aristide-Briand, Bordeaux - 06 33 34 40 32
- **Écocycles (-10%)** 36 Avenue Aristide-Briand, Mérignac - 05 56 96 07 50
- **Atelier du vélo (-10%)** deux adresses à Talence :
 94 cours Gambetta (atelier) - 09 64 49 00 88
 27 cours Gambetta (boutique) - 05 56 36 09 37

Sont également adhérents à l'association :

Cycles Mariani (Pessac), **Cycles Fouchy** (Villenave d'Ornon), **Chic et à bicyclette** (Pessac), Bordeaux **Bike Repair** (itinérant), **Vecto triporteurs**, et **Western Flyer** (Bordeaux).

Solution du n° 69

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I	I	N	S	O	U	M	I	S	E		J	I	H	A	D
II	N	O	U	V	E	L	L	E	G	R	E	N	A	D	E
III	D	E	N	I				B	A	L	A	D	I	N	S
IV	I		D	U	A	U	X		Y		N	U	R		E
V	F	R	A	N	C	O	I	S	E	N	Y	S	S	E	N
VI	F	R	E	D	E	R	I	Q	U	E	V	I	D	A	L
VII	E	U			D	E	M	U	R	G	E	E		T	A
VIII	R	I	C	A	I	N		I		R	S		A	O	C
IX	E	D	O	U	A	R	D	P	H	I	L	I	P	P	E
X	N	E	M	D		T	O	E		L	E	V		C	R
XI	C	U	B	I	C	U	L	E	S		D	O	S	H	A
XII	I		O	T	I				O	U	R	L	A		I
XIII	E	Q	U	I	P	O	T	E	N	T	I	E	L	L	E
XIV	E	U	R	O	P	E	A	N	I	S	A	T	I	O	N
XV	S	I	G	N	E	R	U	N	C	O	N	T	R	A	T

MOTS CROISÉS n° 70 par Anne Dicky

Horizontalement

I. Papillon invasif (trois mots). — **II.** Du cul par-dessus tête. — Prénom féminin. — **III.** Fête américaine. — **IV.** Isoloir en désordre. — **V.** Du tendon. — Possessif. — **VI.** Enserrée. — Identifiant (sigle). — **VII.** Brillant. — Abréviation bibliographique. — Frappa. — **VIII.** Correction. — **IX.** Iran désordonné. — Article. — Lettres de Nouméa. — **X.** Rouge d'Angleterre (deux mots). — **XI.** Émou bouleversé. — Frère musulman. — **XII.** Extraordinaire. — **XIII.** Tout petit. — Corrompue. — **XIV.** Résu-mera.

Verticalement

1. Vieux philosophes. — **2.** Radouba. — Lettres de Xianyang. — **3.** Drôlement ahurie. — Frère mendiant. — **4.** Organisation militaire (sigle). — Moyen. — **5.** Langue caucasienne. — Un fils de Jacob. — Super. — **6.** Emmagasiné. — Inhalation illégale. — **7.** Lettres de Dagobert. — Prénom japonais. — Vieille lettre russe. — **8.** Terre émergée. — Métal (symbole). — En Armorique. — **9.** À suivre... — Vieux Saintongeais. — **10.** Ville nouvelle du Hurepoix. — Revenue. — **11.** Dés-honorante. — **12.** Basilique inachevée (deux mots).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												
XI												
XII												
XIII												
XIV												